

Nous, organisations professionnelles du secteur artistique et culturel, regroupées au sein de l'UFISC,

Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles :

- LA FEDERATION – Association Professionnelle des Arts de la Rue
- FEDUROK – Fédération Nationale de Lieux de Musiques Amplifiées/Actuelles
- SYNAVI – Syndicat National des Arts Vivants
- SCC – Syndicat du Cirque de Création
- FSJ – Fédération des Scènes de Jazz et de Musiques Improvisées
- CITI – Centre International pour les Théâtres Itinérants
- Le Chainon/FNTAV - Fédération des Nouveaux Territoires des Arts Vivants.
- ACTES-IF –Réseau solidaire de lieux culturels franciliens
- RIF – Confédération des réseaux départementaux de lieux de musiques actuelles/amplifiées en Ile-de-France
- SMA – Syndicat national des petites et moyennes Structures non lucratives de Musiques Actuelles
- ZONE FRANCHE – Le réseau des musiques du monde
- Membres associés : FFEC - Fédération Française des Ecoles de Cirque, FRAAP - Fédération des Réseaux et Associations d'Artistes Plasticiens, Fédération des Acteurs « Culture Multimédia »

sommes auteurs et signataires du Manifeste pour une autre économie de l'art et de la culture et nous engageons à défendre les valeurs et les revendications qu'il expose pour la construction d'un nouvel espace social et économique de l'art et de la culture.

Nous, UFISC, représentons plus de mille cinq cents **structures d'initiative privée à buts non lucratifs**, qui témoignent de l'existence d'un espace socio-économique spécifique dans les domaines de l'art et de la culture et qui se reconnaissent du champ plus global de l'économie sociale et solidaire. Ces structures sont nées de l'extension à la fois du secteur professionnel et de la pratique artistique amateur. Véritable phénomène de société, les trente dernières années ont connu un développement sans précédent du spectacle vivant : musique, marionnette, théâtre, mime, danse, cirque, arts de la rue sont autant de disciplines dont l'évolution durant cette période est liée à l'émergence de structures artistiques et culturelles attachées à la participation active de chaque citoyen dans leur projet.

Nous, UFISC, adhérons sans réserve à la Déclaration universelle sur la Diversité culturelle de l'Unesco (2 novembre 2001) qui affirme que la diversité culturelle constitue le patrimoine de l'humanité. Source d'échanges, d'innovation et de créativité, elle est une richesse de nos sociétés à préserver durablement.

1/ Qui sommes-nous ?

Nous sommes des compagnies, des équipes artistiques, des lieux de spectacles et de pratique artistique. Nos activités se déclinent dans une **variété de domaines** qui touchent à la création artistique, à la représentation de spectacles, à l'action artistique et culturelle, à la formation ou l'enseignement, à la réalisation de manifestations événementielles, à l'accueil de groupes amateurs ou professionnels, à l'échange critique ou l'organisation de débats.

Présents sur l'ensemble du territoire français, nous participons pleinement à la dynamisation et au maillage culturel des régions, départements et communes. Nous développons nos activités avec le souci de la proximité : qu'elles soient itinérantes ou implantées localement, elles participent à la vie des territoires et tissent des liens étroits avec les acteurs locaux (collectivités, associations...) et les habitants.

Pour ce faire, nous contractualisons avec les collectivités et l'Etat sur des **missions d'intérêt général**, en veillant à garder la **maîtrise de nos choix artistiques et de notre projet culturel**, sans être enfermés, ni dans les contraintes de "rentabilité" imposées par le marché, ni dans les critères "d'excellence" chers au Ministère de la culture.

Alliant initiative privée et intérêt collectif, nous développons des projets dont la finalité n'est pas la recherche du profit : nous ne partageons pas nos éventuels excédents mais les réinvestissons dans nos activités et nos projets. Le plus souvent constituées en association régies par la loi 1901, nous sommes des entreprises à part entière, qui assument leurs responsabilités économiques, juridiques et sociales. Nous existons, nous nous organisons et nous développons grâce à la collaboration d'une équipe de personnes salariées (souvent réduite) et de personnes bénévoles. Initiative, responsabilité et décision sont partagées par les personnes impliquées dans l'activité sur un mode plus collégial que hiérarchique.

Nous nous appuyons sans exclusive sur plusieurs modes d'échanges économiques : **le marché** (billetterie ou vente de spectacles, prestations diverses...), **la redistribution** (subventions, aides à l'emploi...) et **la réciprocité** (bénévolat, partage des ressources et des savoir-faire...).

Par notre projet comme par nos modes de fonctionnement, nous formons un espace intermédiaire et alternatif, source de créativité et d'innovation.

2/ Quelles sont nos valeurs ?

Les valeurs que nous défendons et les initiatives que nous mettons en oeuvre se fondent sur l'idée que la personne doit être mise au cœur de toutes les activités humaines.

Parce que le processus artistique ouvre sur des mondes différents qui co-existent sans s'exclure, nos oeuvres d'art, nos projets et nos actions culturelles participent à l'enrichissement d'un bien commun et la construction de nouveaux modes de relations humaines.

Nous nous organisons et travaillons dans un esprit coopératif, qui va parfois jusqu'à la démocratie participative en associant tous les membres aux décisions. La coopération est un principe d'action qui, développé sur un territoire donné, donne vie à un espace social renforcé par les liens tissés entre l'ensemble des acteurs culturels et les habitants. Le réseau local, régional ou national est notre outil du quotidien, le lieu du partage des connaissances et des savoir-faire.

La transmission des expériences, condition du compagnonnage et de l'insertion professionnelle, fait aussi partie intégrante de cet esprit solidaire et respectueux des singularités.

Que nous soyons nomades ou sédentaires, nous contribuons au sein des territoires à l'organisation partagée de la vie publique ; nous participons à la pluralité culturelle et à l'innovation artistique, constitutives du patrimoine de l'humanité.

3/ Que défendons-nous ?

Aujourd'hui, nos structures connaissent un certain nombre de difficultés qui réduisent progressivement leurs capacités d'intervention et mettent en danger leur existence.

L'appauvrissement des politiques de soutien à l'emploi et les réformes successives de l'assurance chômage des salariés intermittents du spectacle ont été les signes avant-coureurs d'une politique n'accordant de valeur qu'aux règles économiques du système marchand pour l'organisation des échanges.

La Révision Générale des Politiques Publiques construite sans concertation, sans information ni explication, confirme le retrait progressif de l'Etat et la diminution des crédits d'intervention des collectivités publiques.

Enfin, ce refus d'envisager qu'il existe d'autres manières d'entreprendre, entre le tout public et le tout marchand, laisse nos structures confrontées à l'absence de cadre adapté à leurs modes d'exercice et d'action.

Face à ce constat, nous défendons :

La primauté de la diversité artistique et culturelle

- Nous affirmons la nécessité *de respecter* les différentes formes d'expression artistique et culturelle, qu'elles soient professionnelles ou amateurs, individuelles ou collectives, industrielles ou artisanales,
- Nous militons pour que les politiques culturelles se fondent sur la notion de citoyen, plutôt que sur celle de public ou de client, principe essentiel à la construction d'une société bâtie sur la participation et l'échange entre les personnes qui la composent, plutôt que sur leur capacité de consommer,

- Nous revendiquons l'existence d'un troisième espace artistique et culturel, fondé sur l'initiative privée au service de l'intérêt collectif.

La primauté de la coopération, fondement de toute activité humaine

- Nous appelons à une gestion partagée des entreprises artistiques et culturelles, entre membres bénévoles, salariés permanents, temporaires et/ou intermittents du spectacle,
- Nous œuvrons pour que des formes de redistribution de la richesse collectivement produite soient mises au profit du plus grand nombre,

Nous affirmons que la transmission et l'action culturelle sont constitutives de l'activité artistique. Elles témoignent de l'implication de l'artiste dans notre société et contribuent, par l'échange, à l'enrichissement de chaque citoyen,

Nous encourageons la solidarité et la coopération étroites entre les structures artistiques et culturelles.

La primauté de l'initiative citoyenne à buts autres que lucratifs

Nous affirmons que l'activité humaine ne peut être subordonnée au seul intérêt financier,

Nous œuvrons pour aménager un cadre législatif et juridique qui prenne en compte la pluralité des modes économiques de nos structures,

Nous prôtons le réinvestissement de l'ensemble des excédents financiers dans le projet artistique et culturel,

Nous militons pour une définition pertinente des rôles, droits et obligations respectifs liés aux statuts de bénévole, de volontaire, de stagiaire.

Dans une volonté de veille, de partenariat et de coopération entre toutes les parties prenantes d'une société (citoyens, habitants, usagers, professionnels et collectivités publiques), nous demandons que **la garantie de la diversité culturelle, de l'équité territoriale et de la considération des populations soit le fondement de toute politique artistique et culturelle**. Cette politique doit se construire sur :

- La prise en compte des pratiques artistiques dans leur diversité,
- Le développement concerté et co-construit des politiques publiques,
- L'appui aux entreprises artistiques et culturelles d'intérêt général.